

cause de décès chez l'homme tandis que, chez la femme, le cancer est la première cause de décès après 30 ans. Après 50 ans, les courbes de décès par sexe s'écartent de façon marquée. Alors que la mortalité chez la femme entre 50 et 70 ans diminuait d'environ un tiers, la mortalité masculine ne diminuait pas de façon significative dans ce groupe d'âge et, en 1955, on y comptait 7 décès chez l'homme pour 4 chez la femme. Chez les deux sexes, la moitié des décès étaient dus aux maladies du cœur. Chez le sexe féminin, le cancer cause le tiers des décès, alors qu'il n'en cause que le cinquième chez le sexe masculin. Le diabète occupe aussi une place importante comme cause de décès chez les deux sexes.

L'enquête sur l'invalidité permanente d'origine physique, qui a complété l'enquête sur la maladie au Canada en 1951, révèle que 317,000 personnes du groupe d'âge de 45 à 64 ans sont désavantagées physiquement d'une façon permanente et que 136,000 d'entre elles sont gravement ou complètement invalides. Chez les adultes, le décès par maladie dégénérative est souvent précédé d'une période de maladie et d'invalidité.

La santé chez le vieillard.—Le fardeau croissant que représentent les maladies chroniques chez le vieillard se reflète sur la statistique de mortalité et de morbidité. En 1955, les maladies du cœur et des artères causaient 63 p. 100 des décès après 65 ans et le cancer était responsable d'un autre 15.6 p. 100. Chez les vieillards, le cancer et les affections cardio-vasculaires causent environ le tiers des admissions dans les hôpitaux généraux, et les troubles respiratoires ou digestifs motivent une forte proportion des soins hospitaliers chez les personnes âgées. L'enquête sur la maladie au Canada met en lumière le caractère chronique des maladies du vieillard. Les personnes de plus de 65 ans, qui ne représentent que 7 p. 100 de l'échantillon, rapportent 15 p. 100 des jours de maladie. Une grande partie de cette invalidité est permanente puisque, chez 162,000 personnes au-dessus de 65 ans, l'invalidité est classée grave ou totale. Les maladies du cœur, l'arthrite, les suites d'accidents, la cécité, la surdité et les affections chroniques du système nerveux sont responsables de l'invalidité permanente dans 60 p. 100 des cas. L'enquête sur la maladie au Canada ne tient pas compte des pensionnaires des institutions consacrées aux affections chroniques. Ces hôpitaux, soit pour maladies mentales, tuberculose ou autres soins de longue durée, comptaient en 1955 environ 140,000 pensionnaires. Un quart des personnes qui sortent des institutions pour maladies mentales sont au-dessus de 65 ans. Chez les vieillards hospitalisés dans ces institutions, on attribue le quart des congés et les deux tiers des décès à la sénilité ou à l'artériosclérose cérébrale.

Section 2.—Initiatives fédérales, provinciales et locales en matière de santé

Les gouvernements provinciaux sont les premiers responsables de l'organisation et de l'administration des services de santé au Canada et les municipalités exercent, pour certains aspects, la surveillance qui leur est confiée par les lois provinciales. La plupart des provinces élaborent présentement des régimes d'assurance-hospitalisation et de services diagnostiques basés sur un programme fédéral-provincial; des services préventifs et d'autres services accessoires sont aujourd'hui bien établis dans la plupart des régions. Outre certaines obligations constitutionnelles, le gouvernement fédéral remplit d'autres fonctions importantes: il aide les provinces par le moyen de services de coordination et de services consultatifs, ainsi que par des subventions à l'hygiène. Les agences bénévoles prennent également une part importante à tout ce qui touche la santé, tant à l'échelon national qu'aux échelons provinciaux et municipaux.

Sous-section 1.—Initiatives fédérales en matière de santé

En matière de santé, c'est le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui est le principal organisme, mais le ministère des Affaires des anciens combattants et celui de la Défense nationale administrent de leur côté d'importants programmes de soins médicaux. Toute la statistique en matière de santé est compilée au Bureau fédéral de la statistique. Le Conseil national des recherches et le Conseil des recherches pour la défense dirigent les programmes de recherches médicales et le ministère de l'Agriculture a certaines responsabilités visant la production de denrées alimentaires.